

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Février 2019 à 21 H

Présents : CAVAILLES Pascal, ZENON Claude, CHARBONNIER Joël, BARDOU Sébastien, FOLLIOT Philippe, CAMP Marie-Angélique, VATTIER Françoise, BLANC Yvon, BOUSQUET Christiane, CAMP Stéphanie, JOULIE Aymeric, BASCOUL Jean-François, PAYRASTRE Bénédicte

Absent (s) :

Représenté(s) MAZEL Sophie par BLANC Yvon
ROUCAIROL Nadine par BOUSQUET Christiane

Secrétaire de séance : BOUSQUET Christiane

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2018, il est validé et signé.

Monsieur Pascal CAVAILLES ouvre la séance.

COMMISSION ADMINISTRATIVE GENERALE :

Vote du Compte de Gestion, Compte Administratif et affectation de résultat Budget AEP 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. ZENON Claude délibérant sur le compte administratif Budget AEP de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	22 630.00			295 150.00	22 630.00	295 150.00
Opérations de l'exercice	197 677.05	145 739.62	952 910.06	802 224.51	1 150 587.11	947 964.13
TOTAUX	220 307.05	145 739.62	952 910.06	1 097 374.51	1 173 217.11	1 243 114.13
Résultat de clôture	74 567.43			144 464.45		69 897.02
				Restes à réaliser	9 500.00	
				Besoin/excédent de financement		60 397.02

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit :

-74 566.00	au compte 002 (déficit de fonctionnement)
+144 465.35	au compte 001 (recette d'investissement)

Vote du Compte de Gestion, Compte Administratif et affectation de résultat Budget Photovoltaïque 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. ZENON Claude délibérant sur le compte administratif Budget Photovoltaïque de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	16 199.53	17 179.90	95 128.63		111 328.16	17 179.90
TOTAUX	16 199.53	17 179.90	95 128.63		111 328.16	17 179.90
Résultat de clôture		980.37	95 128.63		94 148.26	
			Restes à réaliser			
			Besoin/excédent de financement		94 148.26	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit :

980.37	au compte 1068 (recette d'investissement)
-95 128.63	au compte 001 (déficit d'investissement)

Vote du Compte de Gestion, Compte Administratif et affectation de résultat Budget Funéraire 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. ZENON Claude délibérant sur le compte administratif Budget Funéraire de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		998.00				998.00
Opérations de l'exercice						
TOTAUX		998.00				998.00
Résultat de clôture		998.00				998.00
			Restes à réaliser			
			Besoin/excédent de financement			998.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit :

998.00	au compte 002 (recette de fonctionnement)
--------	---

Vote du Compte de Gestion, Compte Administratif et affectation de résultat Budget Forêt 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. ZENON Claude délibérant sur le compte administratif Budget

Forêt de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	967.00		2 850.00		3 817.00	
Opérations de l'exercice	138.64		4 767.12		4 905.76	
TOTAUX	1 105.64		7 617.12		8 722.76	
Résultat de clôture	1 105.64		7 617.12		8 722.76	
			Restes à réaliser			
			Besoin/excédent de financement Total		8 722.76	
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			7 849.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit :

-7616.18	au compte 001 (déficit d'investissement)
-1105.00	au compte 002 (déficit de fonctionnement reporté)

Vote du Compte de Gestion, Compte Administratif et affectation de résultat Budget Aquamonts 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. ZENON Claude délibérant sur le compte administratif Budget Aquamonts de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		20 507.00	108 320.00		108 320.00	20 507.00
Opérations de l'exercice	166 192.93	174 306.43	42 223.05	107 819.65	208 415.98	282 126.08
TOTAUX	166 192.93	194 813.43	150 543.05	107 819.65	316 735.98	302 633.08
Résultat de clôture		28 620.50	42 723.40		14 102.90	
			Restes à réaliser			
			Besoin/excédent de financement Total		14 102.90	
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			27 264.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit :

28 620.50	au compte 1068 (recette d'investissement)
-42223.05	au compte 001 (déficit d'investissement)

Vote du Compte de Gestion, Compte Administratif et affectation de résultat Budget Principal St Pierre 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. ZENON Claude délibérant sur le compte administratif Budget Principal de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			234 470.00		234 470.00	
Opérations de l'exercice	603 718.38	754 581.18	749 376.96	1 130 573.42	1 353 095.34	1 885 154.60
TOTAUX	603 718.38	754 581.18	983 846.96	1 130 573.42	1 587 565.34	1 885 154.60
Résultat de clôture		150 862.80		146 726.46		297 589.26
			Restes à réaliser		144 350.00	
			Besoin/excédent de financement Total			153 239.26
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			98 996.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit :

146 726.83	au compte 001 (recette d'investissement)
150 862.80	au compte 002 (recette de fonctionnement)

Vente d'immeubles sis au lieudit "Cabes" à Monsieur Fabien AUGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux incorporations dans le domaine communal des immeubles par Arrêtés et Délibérations suivantes :

- Arrêté du Maire A_2017_033 portant sur l'incorporation d'un immeuble sans maître dans le domaine communal du bien CALMET 1905, parcelles AD N° 38 ; 39 et 40 au lieudit « Cabes ».
- Délibération du Conseil Municipal D_2017_106, du 21 septembre 2017, portant sur l'incorporation d'un immeuble dans le domaine communal d'un bien sans maître CALMET 1905, parcelles AD N° 38 - 39 et 40 au lieudit Cabes ;
- Arrête du Maire A_2017_034 portant sur l'incorporation d'un immeuble sans maître dans le domaine communale du bien CALMET / BAGES, parcelles AD N° 15 ; AE N° 60 – 61 et AH N° 17 ;
- Délibération du Conseil Municipal D_2017_107, du 21 septembre 2017, portant sur l'incorporation d'un immeuble sans maître dans le domaine communale CALMET / BAGES, parcelles AD N° 15 ; AE N° 60 – 61 et AH N° 17.

Suite à la mise en vente de ces biens par la Commune et à la proposition d'achat de Monsieur Fabien AUGE, riverain de ces parcelles, il est proposé au conseil municipal de vendre l'ensemble de ces immeubles à Monsieur Fabien AUGE, demeurant « Cabes » Saint Pierre de Trivisy, au prix global de 5 170 € (cinq mille cent soixante-dix Euros), aux conditions signées par les deux parties au sous-seing privé annexé à la présente délibération en date du 8 février 2019.

Les Parties désignent Maître Vincent PAULIN, Notaire à Réalmont (Tarn) pour dresser l'acte de réalisation de cette vente, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Rénovation des chalets bois :

Dans le cadre de la rénovation des chalets bois, M. Yvon BLANC prend la parole et propose d'améliorer les terrasses bois des chalets en les agrandissant.

Nous disposons de 20 m³ de bois et cette opération pourrait se faire en régie. Il faut prévoir la scierie de coupe mobile qui pourrait venir début avril pour un coût de 100€/m³

Après discussion il est décidé d'agrandir la terrasse d'un chalet cette année, puis nous verrons. Pour l'instant la priorité est la rénovation intérieure.

Il faut également prévoir le nivelage des emplacements camping nu et ajouter des plantations d'arbustes.

Le Conseil vote Pour à l'unanimité des membres présents.

Travaux de l'Eglise :

Les travaux de réfection de toiture et de ravalement de façade de l'église doivent débiter vers le 15 mars.

En ce qui concerne le projet de rénovation des vitraux de l'église, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Département du Tarn dans le cadre du FDT (Fond Départemental Territorial)

Aménagement du Jardin derrière le Presbytère :

Un dossier de demande de subvention va être déposé auprès du Département du Tarn dans le cadre du FDT (Fond Départemental Territorial) pour aménager l'espace jardin en l'agrément de verdure, de luminaires, d'espace repos et d'exposition pour y installer des statues en granit. Il faut aussi prévoir des places parking.

COMMISSION COMPETENCES TRANSFEREES :

Fourrière Animale :

Des chiens errants ayant été retrouvés sur la Commune, la clinique vétérinaire VELVET a rédigé une note sur la prise en charge de ces derniers. Elle rappelle qu'elle n'a pas vocation à être substituée à une fourrière municipale.

La Municipalité doit adhérer à un organisme spécialisé dans l'accueil des animaux errants. Une convention avec la SPA coûterait 850 €. Monsieur le Maire doit rencontrer le référent vétérinaire de la clinique VELVET pour discuter des diverses possibilités de prise en charge.

Il est tout de même rappeler qu'il est important que les propriétaires soient responsables de leurs animaux.

COMMISSION COMPETENCES TOURISME, COMMERCE ET ASSOCIATIONS :

Il a été décidé ce qui suit et un courrier sera envoyé à tous les abonnés :

Nous mettons à disposition une salle de sport à des tarifs attractifs et bien inférieurs au marché qui nous permettent tout juste de couvrir les charges fixes (électricité, chauffage, assurance, entretien et maintenance du matériel).

Nous avons constaté que certaines personnes oublient de badger leur entrée. Ayant les moyens de vérifier informatiquement le nom et le nombre de personnes qui badgent et qui utilisent les installations, nous vous informons, que nous bloquerons leur carte.

Nous vous rappelons que toute personne présente dans la salle de sport doit être en possession d'une carte qui doit être badgée à chaque entrée (une entrée = une personne).

Nous ne souhaitons pas en arriver à l'extrémité d'une ouverture de la salle uniquement aux heures d'ouverture de l'Office de Tourisme, pour assurer un contrôle effectif, ce qui pénaliserait tout le monde.

COMMISSION SOCIALE, SCOLAIRE ET CULTURELLE :

Point chauffage bâtiment scolaire :

Monsieur CHARBONNIER Joël donne état du bilan chauffage utilisé pour le bâtiment scolaire :

2014	6 554 €
2015	6 252 €
2016	5 584 €
2017	6 209 €
2018	5 206 €

Suite à la procédure de sensibilisation énergétique, des efforts de la part de tous les utilisateurs de ce bâtiment ont été faits tout en sachant que nous avons développé une activité supplémentaire dans ces locaux, à savoir : la cantine.

Point effectif scolaire années à venir :

Les effectifs scolaires pour les années à venir devraient rester stables (entre 53 à 55 enfants)

Révision des tarifs salles polyvalente avec prise en compte des ordures ménagères :

Monsieur le Maire indique que nous avons reçu un titre de paiement pour la prise en charge des frais ordures ménagères pour les locations de salles effectuées dans l'année. Il est demandé si nous augmentons un peu le prix de location de salle pour couvrir cette dépense supplémentaire.

Après discussions, il est décidé de laisser le prix de location des salles au même prix.

QUESTIONS DIVERSES :

L'association « Lo Pesca Fins » souhaite une augmentation de leur subvention.

Le Rugby de Montredon demande s'il est souhaité de reconduire le pavé publicitaire mis dans leur brochure afin de faire notre publicité Espace Bien Etre. OK pour 14 voix et 1 abstention (étant concernée, ne prend pas part au vote).

Compteur LINKY, une réunion organisée par ENEDIS a eu lieu sur rendez-vous pris par des personnes désireuses d'obtenir des informations. Toutes les demandes de rendez-vous ont été satisfaites.

L'Association « Robin des Toits » prévoit de faire une réunion publique d'information le vendredi 15 février au Foyer.

La Boîte aux livres pourrait être installée dans le petit local du poids public.

Problème de voisinage à Cabès en lien avec l'utilisation d'un chemin rural non entretenu.

Bail agricole section AI n°71 entre la Mairie et GAYET Matthieu : celui-ci arrivant à échéance il a été convenu de reconduire au même tarif en appliquant l'indice de fermage.

Réseau de chaleur TRIFYL : suite à une réunion d'information quant aux modifications du projet de l'EPAHD Marie Elisabeth Cavailès, une nouvelle étude est lancée afin d'optimiser au plus juste les besoins en énergie chaleur.

Roc des 3 Rouville : les projets de Résidences Séniors et d'accueil de Personnes Adultes Handicapées s'avère être difficilement réalisable sur les terrains du legs. En effet, Monsieur De Rouville Guy avait inscrit, dans son legs, de nombreuses clauses qui verrouillent en partie ces 2 projets.

Le terrain du clos St Pierre jouxtant le site de la Base de Loisirs va être proposé à ces investisseurs. Il faut voir avec la CCSVP pour modifier le PLUI ; cette zone étant classée actuellement en UL doit être modifiée en zone U.

Restauration rapide Le Parissou : Le groupe Imestia est en train de réfléchir sur le fonctionnement de cette structure. Ils doivent voir comment organiser au mieux la gérance.

Résidence d'Artiste, Françoise VATTIER rappelle qu'il va y avoir la restitution du travail des intervenants Résidence d'Artiste le samedi 16 février à 17h30 à VABRE.

Une ruine est tombée sur le chemin du sentier botanique au niveau du pont de Sénégats qui ferme l'accès aux randonneurs. De plus des traverses bois vieillissantes du pont de Bazile mériteraient d'être changées et certaines sont manquantes. Les services concernés de la Communauté de Communes ont été avertis et doivent faire le nécessaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 0h40.